

## Feature It! – Initiative provisoire

### Questions et réponses

**Téléfilm avait procédé à l'évaluation de *Feature It!* et tenu une rencontre de consultation pour son renouvellement. Pourquoi mettre en place une mesure provisoire au lieu de lancer la nouvelle édition du programme?**

À la suite du lancement de son nouveau plan d'entreprise en avril dernier, une des priorités de Téléfilm a été d'entreprendre une refonte complète de ses programmes afin de simplifier et d'optimiser ses processus administratifs, et d'assurer un meilleur alignement entre ses programmes et ses nouvelles priorités stratégiques.

Ce processus avance plus rapidement que prévu et nous permet de constater que la proposition de renouvellement faite au comité consultatif ne s'intègre pas parfaitement avec cette refonte.

Téléfilm n'a pas en mains, pour l'instant, tous les éléments pour prendre une décision éclairée sur l'orientation de ce programme. C'est pourquoi nous avons décidé d'adopter une mesure provisoire pour maintenir notre appui aux créateurs et permettre de faire avancer les projets déjà amorcés au cours des quatre dernières années.

**Pourquoi limiter l'entrée des projets à la première version ou à une version subséquente? Que va-t-il se passer pour les projets qui ont participé à *Feature It!* mais qui sont à une étape préliminaire (synopsis ou scène-à-scène)?**

Compte tenu des ressources disponibles et de la volonté de Téléfilm de voir un ou deux de ces films portés à l'écran d'ici les prochaines années, nous préférons concentrer nos efforts dans l'immédiat sur des projets de long métrage qui sont à une étape plus avancée et qui sont susceptibles de passer en production dans un avenir rapproché.

**J'ai déjà participé à une édition de *Feature It!*, mais j'aimerais soumettre un projet de long métrage qui n'a pas été soutenu dans le cadre de ce programme. Est-ce possible?**

Non. Cette mesure provisoire vise uniquement les projets qui ont déjà reçu un soutien financier pour le développement d'une étape dans le cadre de *Feature It!* entre 2007 et 2011. Cette mesure est mise en place en attendant qu'une décision soit prise quant à l'avenir de ce programme.

**Mon projet de long métrage a un budget de production supérieur à 1,5 M\$, ce qui était conforme aux principes directeurs de *Feature It!*. Si je comprends bien, mon projet n'est pas admissible dans le cadre de cette initiative provisoire même si je respecte les autres conditions d'admissibilité. Y a-t-il d'autres alternatives à Téléfilm pour me permettre de poursuivre le développement de mon projet?**

En effet, cette initiative provisoire vise les projets de long métrage susceptibles d'être compétitifs dans le Programme d'aide à la production de longs métrages indépendants à petit budget ou à ce qui sera son équivalent lorsque la refonte des programmes sera complétée. Par conséquent, les projets de plus de 1,5 M\$ ne sont pas admissibles.

Une avenue alternative serait de faire une demande d'aide en développement dans le Fonds du long métrage du Canada (FLMC) de Téléfilm. Si vous n'êtes pas admissible au FLMC en vertu de la *Procédure d'admissibilité des producteurs* du bureau du Québec, vous pourriez vous associer à un producteur admissible ce qui vous permettrait à la fois de faire une demande de financement et de bénéficier de son expertise.

#### **Où puis-je trouver un conseiller à la scénarisation ou un producteur-consultant?**

Vous pouvez continuer à travailler avec les conseillers à la scénarisation ou les producteurs-consultants dont vous avez utilisé les services dans le cadre de *Feature It!* ou en choisir un dans le *Répertoire de mentors et de conseillers à la scénarisation* publié sur le site de Téléfilm :

<http://www.telefilm.gc.ca/fr/clients/repertoire-mentors-consultants/index.php>

Ces experts sont pré-approuvés par Téléfilm.

Vous pouvez également retenir les services d'un producteur qui répond aux critères d'admissibilité du Fonds du long métrage du Canada.

#### **Comment seront choisis les projets?**

Les projets soumis seront analysés à l'interne et comparés entre eux en fonction des critères suivants :

- L'originalité et la qualité des éléments créatifs;
- La faisabilité du projet à l'intérieur d'un budget de production se situant entre 250 000 \$ et 1,5 M\$;
- Téléfilm pourrait également tenir compte de la présence ou non d'un producteur-consultant attaché au projet.

### **Combien de projets seront sélectionnés?**

Selon le niveau des demandes financières et des ressources disponibles, nous estimons que trois à cinq projets pourraient recevoir une avance en développement pouvant aller jusqu'à 25 000 \$ ou 30 000 \$ dans le cas où un producteur-consultant est engagé.

### **Quand prévoyez-vous annoncer la nouvelle version de *Feature It!*?**

Nous attendrons la fin du processus de refonte des programmes avant d'annoncer la nouvelle orientation de *Feature It!*, ce qui se fera au cours du prochain exercice financier 2012-2013.

### **Comment et quand puis-je faire une demande dans le cadre de cette initiative?**

Vous devez obligatoirement présenter votre demande par l'entremise du service en ligne *eTelefilm* qui sera disponible pour cette initiative à compter du 2 décembre 2011. Toutes les demandes doivent être reçues le ou avant le 16 janvier 2012.

### **Que dois-je faire si je n'ai pas de compte client avec Téléfilm?**

Si vous n'avez pas de compte client avec Téléfilm, veuillez cliquer sur le lien suivant et suivre la [procédure d'inscription](#) à ce service. En cas de difficultés, le personnel de Téléfilm se fera un plaisir de vous seconder.